



Conseil communal
de Chardonne

17. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 24 juin 2025 à 19h00
à la Maison de Commune de Chardonne

<u>Présidence</u> :	M. Marc Payot
<u>Présents</u> :	42 conseillers sur 50, y compris Monsieur le Président
<u>Excusés</u> :	Céline Chappuis (GCI), Alain Chapuis (PLR), Leïla Dadgostar (CSP), Maxime Girod (PLR), Baptiste Marmy (CSP), Christin Rütsche (CSP), Madeleine Skinner (CSP)
<u>Absent</u> :	Louis-Noé Burnat (GCI)

M. Marc Payot, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **Mme Alice Reymond**, syndique, **Mme Leïla Hondzo**, secrétaire municipale, **Mme Florence Mouron**, boursière et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Ansermet** de Police Riviera.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.
Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. **Opérations préliminaires**
 - Appel nominal
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025
 - Lettres et pétitions
2. **Assermentation d'un conseiller communal CSP en remplacement de Mme Rita Maria Dos Santos Cabral, démissionnaire**
3. **Préavis N° 12/2024-2025** sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2024
4. **Préavis N° 13/2024-2025** relatif aux comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
5. **Préavis N° 14/2024-2025** relatif aux comptes 2024 du Fonds culturel Riviera
6. **Préavis N° 15/2024-2025** relatif à une demande de crédit de CHF 244'720.- pour l'installation d'un couvert à l'Espace Cendrillon
7. **Préavis N° 16/2024-2025** relatif aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS)
8. **Préavis N° 17/2024-2025** relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.-concernant la rénovation complète de l'appartement de 4,5 pces et le remplacement du sol des 4 chambres de l'appartement de 5 pces à la Rue du Village 5, propriété de la Commune de Chardonne
9. **Elections statutaires**
 - a. du président pour 2025-2026
 - b. du 1^{er} vice-président pour 2025-2026
 - c. du 2^{ème} vice-président pour 2025-2026
 - d. de 2 scrutateurs pour 2025-2026
 - e. de 2 scrutateurs suppléants pour 2025-2026
 - f. de la commission de gestion pour l'exercice 2025
 - g. de la commission des finances pour l'année 2025-2026

10. Communications des commissions permanentes et intercommunales

11. Communications du Bureau du Conseil communal

12. Communications de la Municipalité

Réponse au postulat déposé par Mme Carine Neyroud « Demande à la Municipalité d'avoir une réflexion quant à la construction d'une piscine couverte à Chardonne dans le projet de « La Championne » avec une demande de financement par la CIEHL »

13. Propositions individuelles

Avant de commencer, **le Président** propose de modifier l'ordre du jour afin de soumettre au vote une demande d'acquisition d'un scanner pour le dépouillement des votations au point 9, avant les élections statutaires, lesquelles prendront la 10e position et ainsi de suite pour les points suivants.

Les membres du conseil acceptent la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique n'est pas lu.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Lettres et pétitions :

Le Président donne lecture de la lettre de démission de Madame Rita Maria Dos Santos Cabral.

2. Assermentation d'un conseiller communal CSP en remplacement de Mme Rita Maria Dos Santos Cabral, démissionnaire

Le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **M. Fabrice Maisières** (CSP).

Le Président le remercie pour son engagement et lui souhaite la bienvenue au Conseil.

3. Préavis N° 12/2024-2025 sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2024

Le Président prie le rapporteur de la commission de gestion, **Mme C. Cossy**, de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.
Elle est remerciée pour la lecture de ce document ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Collège Paully compte 3515.3141.00 page 25

Mme C. Neyroud remarque que dans les renseignements complémentaires il est écrit que la réfection de la charpente de la toiture de l'appartement qui avait été budgété à CHF 20'000.- fera l'objet d'un préavis.
Pour quelle raison les travaux n'ont-ils pas été faits ?

Mme A. Reymond lui explique que la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieur pour faire un audit des bâtiments communaux. La synthèse a été reçue et il n'y a pas d'urgence. Les travaux seront effectués par priorités et les bâtiments seront traités dans leur globalité.

Mme C. Neyroud demande si le Conseil communal pourrait obtenir le résultat de cet audit.

Mme A. Reymond répond que la Municipalité va travailler sur cet audit puis il sera transmis à la CoFin et au Conseil communal.

Espace Cendrillon électricité compte 3519.3120.02 page 27

Mme C. Neyroud s'étonne du dépassement de budget sur ce poste.

M. P-A. Maïkoff répond que l'utilisation de l'électricité a été plus importante que prévu.

Mme C. Neyroud demande quelle est la proportion d'utilisation d'électricité pour Cendrillon par rapport aux vélos électriques et aux voitures. Y a-t-il une rétrocession des vélos électriques et des voitures ?

M. P-A. Maïkoff répond qu'il n'y a qu'un compteur. Il serait possible d'installer plusieurs compteurs cependant il pense que cela ne vaut pas la peine sachant qu'il faudrait payer la location de ceux-ci.

Mme C. Neyroud espère qu'il n'y a pas une perte d'électricité due à une lumière allumée continuellement ou autre.

M. P-A. Maïkoff explique qu'au début de l'hiver l'horloge ne fonctionnait pas correctement. L'éclairage était utilisé durant la soirée et pendant la nuit car il n'était pas lié à l'éclairage public. Cela a été corrigé. Il ajoute qu'il faut également tenir compte de l'augmentation des tarifs de l'électricité.

M. Y. Vallotton revient sur l'installation d'un sous-compteur. Il pense qu'il serait nécessaire de faire un comptage séparé.

M. P-A. Maïkoff répond qu'il va étudier la possibilité de mettre un sous-compteur.

Bureau Technique Intercommunal

M. J-D. Pelot revient sur ce que le BTI coûte à la commune. Il part du principe qu'entre un architecte EPFL et un dessinateur en architecture, deux postes de travail dans l'administration communale, on pourrait imaginer avoir notre architecte, notre assistant architecte pour un prix, si ce n'est meilleur marché, du moins équivalent à celui du BTI.

Mme E. Neyroud répond que la Municipalité s'est également penchée sur cette question et a fait une analyse financière en mandatant une entreprise indépendante. La conclusion est que pour la commune de Chardonne il est préférable de rester dans le Bureau Technique Intercommunal.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 12/2024-2025 sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2024,

OUI le rapport de la commission de gestion sur cet objet,

décide à l'unanimité

a) d'approuver les comptes de la caisse communale, exercice 2024, tels que présentés,

b) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

4. Préavis N° 13/2024-2025 relatif à la gestion et les comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Président, délégué à la CIEHL, donne lecture des conclusions du rapport de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 13/2024-2025 sur la gestion et les comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour l'exercice 2024.

5. **Préavis N° 14/2024-2025** relatif aux comptes 2024 du Fonds culturel Riviera

Le Président prie **M. J-D. Pelot.**, délégué, de donner lecture des conclusions de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. P. Decorvet s'interroge sur le fonctionnement du Fonds culturel Riviera. En 2024 nous avons 22 institutions récurrentes qui captent 94 % du budget et sur 18 demandes ponctuelles, seulement 8 ont été acceptées. Il se demande si ce modèle encourage le renouvellement culturel et le démarrage de nouveaux projets dans la région.

M. J-D. Pelot répond que le modèle existe depuis longtemps, certes, mais il a fait ses preuves. Il faut savoir que les deux gros consommateurs sont le Théâtre Le Reflet et le 2M2C. Autour de ça il y a de plus petits théâtres et de plus petites organisations. Le système fonctionne à l'unanimité du conseil d'administration. Il y a de nouveaux venus, il y a des gens qui partent. Il ajoute qu'avec l'augmentation de la population nous sommes à plus de 3 millions de francs qui sont distribués de façon pérenne et en rapport aussi avec la CIEHL.

M. P. Decorvet ne remet pas en cause les 22 institutions récurrentes. Il ne comprend pas pourquoi il y a seulement 8 demandes acceptées sur 18 demandes.

M. J-D. Pelot répond que souvent le schéma de demandes implique de cocher plusieurs cases et souvent les gens qui viennent ne cochent pas toutes les cases. Ce n'est pas de la mauvaise volonté.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** relit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 14/2024-2025** relatif aux comptes 2024 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

**décide à la majorité
(1 voix contre)**

d'adopter les comptes 2024 du Fonds culturel Riviera.

6. **Préavis N° 15/2024-2025** relatif à une demande de crédit de CHF 244'720.- pour l'installation d'un couvert à l'Espace Cendrillon

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. J-Ph. Mouron**, de procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président intervient pour rappeler que certaines décisions relèvent strictement des compétences de la Municipalité. Il ajoute que dans ce cas précis, le déplacement ou le positionnement exact d'un couvert, aussi pertinent soit-il dans l'intention, touche à un choix d'exécution technique qui ne relève pas de la compétence du Conseil communal, mais exclusivement de celle de l'exécutif.

Il rappelle que le Conseil communal a pleinement compétence pour amender les conclusions d'un préavis (en modifiant par exemple un article du dispositif, un montant de crédit ou une échéance qui se trouve dans les conclusions). Il ne peut en revanche pas intervenir sur des éléments qui relèvent de l'organisation technique ou de la réalisation concrète d'un projet, comme c'est le cas ici.

En conséquence, cet amendement ne peut pas être pris en considération et ne peut donc pas être soumis au vote.

L'Assemblée n'ayant ni remarque ni question sur cette intervention, **le Président** prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme F. Ducret**, de procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Mme C. Neyroud trouve dommage d'avoir autant de piliers sur cet espace. La Municipalité pourrait-elle envisager de revoir la disposition des piliers ? Elle relève également que les vitrages sont compliqués à garder propre. Elle regrette également de ne pas avoir eu de plans avec des dimensions. Il lui semble que la hauteur du couvert est basse. Elle demande si les sociétés qui utilisent ce couvert ont été consultées par rapport à ce projet.

M. A. Reymond répond qu'il s'agit d'un avant-projet. Des choses vont encore être améliorées. Elle prend note des remarques. Le DEV n'a pas été consulté mais cela va être fait.

M. P-Y. Tribolet regrette de n'avoir pas vu, dans ce préavis, une explication voir même des excuses de la Municipalité sur le fait qu'elle n'a pas respecté les délais imposés par la motion approuvée par le conseil en 2022-2023 laquelle n'a pas été contestée. Il rappelle qu'une motion doit être appliquée dans les 6 mois, cela fait maintenant 2 ans. Il constate également que la majorité des remarques qui avaient été faites dans cette motion n'ont pas été suivies dans le projet qui nous est présenté. Au départ, c'était assez simple, il fallait mettre une paroi pour le vent. Dans ce projet la paroi, telle qu'elle sera posée, ne servira à rien. Dans le cas où ce préavis serait refusé ce soir, **M. P-Y. Tribolet** aimerait savoir si la Municipalité a l'obligation de présenter un nouveau préavis.

Mme A. Reymond explique le retard dans le délai de la motion par le fait qu'un maximum de possibilités a été étudié. Son emploi du temps chargé ne lui a pas permis de s'occuper de ce dossier à fond. Elle s'en excuse. Elle revient sur une des demandes qui avaient été faites et explique que la place de jeux demandée, par exemple, n'est pas envisageable par manque de place. Pour répondre à la question de **M. P-Y. Tribolet**, elle ne croit pas que la Municipalité ait l'obligation de présenter un nouveau préavis en cas de refus de celui-ci. La question sera étudiée.

M. P-Y. Tribolet aimerait un avis de droit pour savoir si une motion peut être ainsi balayée. Il a l'impression que la Municipalité n'écoute pas le peuple.

Mme A. Reymond répond que la motion n'a pas été balayée. La Municipalité a étudié cette motion. L'objectif principal était une protection en cas d'intempéries.

M. J-Ph. Mouron souhaite revenir sur le rapport de la commission ad hoc qui est un petit peu particulier. Cette option a été choisie parce que le couvert qui est présenté a paru essentiel afin de rendre cet endroit plus accueillant et qu'il puisse répondre aux demandes de la population. La commission a souhaité encourager la Municipalité à trouver une solution et proposer quelque chose qui convient.

Mme D. Morel relève qu'il s'agit d'un avant-projet. Elle aimerait savoir dans quelle mesure il est possible d'apporter des modifications à ce projet pour aboutir au projet final et à la mise à l'enquête. Serait-il possible de faire une petite commission ?

Mme A. Reymond répond que les bases les plus importantes sont posées. Il y a des détails qui peuvent être adaptés. Il y a des remarques que l'on peut intégrer dans le projet. Elle est ouverte à l'idée d'une commission.

M. S. Mercier revient sur le projet Cendrillon qui a coûté cher, certes, cependant aujourd'hui cet espace est sous-exploité. Ce qu'il ne comprend pas avec ce qui est proposé aujourd'hui c'est que le but de cette motion était d'en faire un endroit potentiellement intéressant et attractif pour les citoyens de Chardonne. Il ne comprend pas comment un simple couvert dont en plus techniquement on douterait de la qualité va rendre tout de suite Cendrillon de nouveau exploitable. A son avis, le problème de Cendrillon restera, on aura juste investi CHF 250'000.- de plus pour rien.

Mme A. Ducret dépose un amendement pour augmenter ce crédit afin de voir la Municipalité augmenter la surface de ce couvert. L'idée est de venir couvrir le devant du garage et ainsi mettre à l'abri, en cas d'intempéries, les personnes qui font le service depuis le garage jusqu'aux tables et laisser également plus de place entre les tables. (voir annexe)

M. Y. Vallotton souhaite que les remarques de ce soir soient entendues afin d'arriver à un projet final encore un peu mieux.

Mme C. Cossy demande si, avec une augmentation du crédit, il serait possible d'inclure des mesures de promotion de l'espace et d'assurer une meilleure visibilité des attractions touristiques en général en termes de référencement sur les sites internet ou de publicité.

Le Président rappelle que ces interventions seront mentionnées au PV cependant il faut rappeler qu'il s'agit de vœux des conseillers. Si un budget supplémentaire est octroyé, il s'agit d'un vœu qui est soumis à la Municipalité et cette dernière a le droit d'en prendre compte ou pas.

Mme A. Reymond dit en prendre compte.

M. J. Troxler constate que personne n'est tout à fait convaincu par ce projet, pas même la Municipalité. Il pense que le plus simple est de refuser ce projet. D'autre part, il revient sur le rapport de la CoFin qui dit « on a de l'argent alors il faut le dépenser ». Il trouve que cela manque de planification. Il va y avoir beaucoup de dépenses ces prochains mois et années. Il est également important de garder de l'argent pour d'autres projets à venir qui pourraient être plus importants que celui-ci. Il se demande ce que nous apporte la CoFin.

Mme A. Reymond rétorque que la Municipalité est tout à fait convaincue par le projet. Il s'agit d'un projet qualitatif. Il reste juste quelques détails à régler.

M. J-D. Pelot revient sur la deuxième réflexion de **M. J. Troxler**. Il ne remet pas en question la CoFin, on lui demande juste de savoir si on peut le faire ou non. Elle le fait en son âme et conscience. Quant au projet lui-même, les conclusions du préavis permettent encore de travailler le projet. Il s'agit d'autoriser la Municipalité à installer un couvert et de lui accorder une enveloppe budgétaire. Il rappelle que **Mme la syndique** a dit être ouverte à la création d'une commission. Il pense que parfois un oui même pas très satisfaisant mais qui permet d'avancer vaut mieux qu'un non qui bloque le projet pendant encore deux ou trois ans.

Le Président donne lecture de l'amendement déposé par **Mme A. Ducret** et ouvre la discussion.

M. J-D. Pelot trouve que l'enveloppe initiale est déjà bien généreuse donc il recommande de refuser l'amendement.

Mme C. Cagnard demande si ces CHF 55'000.- sont nécessaires à la Municipalité pour modifier le projet.

Mme A. Reymond dit ne pas pouvoir répondre maintenant cependant si toute l'enveloppe n'est pas nécessaire, elle ne sera pas dépensée.

La discussion étant terminée, **le Président** passe à la votation de l'amendement.

**l'amendement est refusé à la majorité
(19 voix contre, 15 voix pour)**

Le Président rappelle les conclusions du préavis initialement présenté par la Municipalité :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 15/2024-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 244'720.- pour l'installation d'un couvert à l'Espace Cendrillon,

OUI le rapport de la commission des finances,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

**décide à la majorité
(32 voix pour, 8 voix contre)**

1. d'autoriser la Municipalité à installer un couvert à l'Espace Cendrillon,
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 244'720.-,

3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 244'720.- aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

7. **Préavis N° 16/2024-2025** relatif aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS)

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme N. Pellé**, de procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

M. C. Luyet souhaite ajouter que le Giron des musiques de la Veveysse a reçu CHF 2'000.- de la CITS.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. J-D. Pelot informe l'Assemblée qu'en 2024 la commune de Chardonne a reçu huit recours contre les décisions de taxation, six dossiers sont toujours en cours. En 2025 quatre nouveaux recours ont été déposés. Il rappelle que la liste des subventions accordées se trouve en dernière page du préavis. Il relève que les plus grosses subventions ont été distribuées au festival images à Vevey, au Vibiscum festival, au Montreux jazz festival et à Montreux Noël.

Mme C. Cossy revient sur les CHF 72'000.- pour Vibiscum festival et demande s'il y a une quelconque chance de revoir cet argent.

M. J-D. Pelot lui répond que non étant donné que la fondation Vibiscum festival a été déclarée en faillite et qu'il n'y a aucun actif.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 16/2024-2025** relatif aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS),

OUI le rapport de la commission des finances,

**décide à la majorité
(1 abstention)**

d'adopter les comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

8. **Préavis N° 17/2024-2025** relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- concernant la rénovation complète de l'appartement de 4,5 pces et le remplacement du sol des 4 chambres de l'appartement de 5 pces à la Rue du Village 5, propriété de la Commune de Chardonne

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. D. Prêtre**, de procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme A-L. Dumas** de procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. Y. Vallotton revient sur le rapport de la commission ad hoc pour laquelle il n'a pas été présent. Il rappelle que le Bureau transmet les documents aux membres des commissions et les en informe par mail cependant il n'a reçu la convocation à la séance de commission que le lundi pour une séance le mardi ou le mercredi. Il trouve cela déplorable. Il demande à tous un peu de réactivité lors de la nomination des commissions ad hoc.

Concernant le rapport de la commission des finances, il revient sur la remarque de **M. J. Troxler** concernant les conclusions des rapports lesquels annoncent une somme en caisse de 4 millions. Il remarque que la commune a une dette qui est tout de même en constante augmentation (plus de 14 millions de dette brute, un peu plus de 8 millions de dette nette) avec de gros événements qui arrivent tels que la Grande Salle ou la Championne. Il rappelle que la commune a actuellement un endettement qui tourne autour des 70 %.

Mme N. Monnier rebondit sur les propos de **M. Y. Vallotton**. Elle a l'impression que l'on navigue à vue et aimerait avoir une vision financière de la commune sur les 5 à 10 ans à venir.

M. P-A. Maïkoff prend note des demandes et informe l'Assemblée qu'avec un endettement de 70% la commune est dans la moyenne générale de la Riviera.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 17/2024-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- concernant la rénovation complète de l'appartement de 4,5 pces et le remplacement du sol des 4 chambres de l'appartement de 5 pces à la Rue du Village 5, propriété de la Commune de Chardonne,

OUI le rapport de la commission des finances,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à la majorité (1 voix contre)

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la rénovation complète de l'appartement de 4,5 pces et le remplacement du sol des 4 chambres de l'appartement de 5 pces à la Rue du Village 5, propriété de la commune de Chardonne,
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 310'000.-,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 310'000.- aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

9. Acquisition d'un scanner

Le Bureau, en collaboration avec **M. Y. Vallotton**, a émis le souhait d'acquérir un scanner destiné à optimiser les opérations lors des prochaines votations et élections à Chardonne.

Les frais à prévoir sont les suivants :

- CHF 1'650.- paiement unique pour l'installation et la mise en place de la solution et formation
 - CHF 4'200.- paiement unique pour l'achat d'un scanner Canon avec imprimante
 - CHF 1'320.- à payer chaque année pour la licence SwissVote
 - CHF 400.- à prévoir chaque année ou au mieux tous les deux ans pour l'entretien
- Soit un total de CHF 7'570.-

Le Bureau souhaiterait faire cet achat sans attendre le prochain budget, afin de faciliter dès à présent la préparation et l'organisation des votations et élections, en particulier celles des élections communales de 2026. En effet, les modalités de dépouillement évolueront à cette occasion, avec un nouveau système de bulletins de vote. Il est donc essentiel d'anticiper cette transition, notamment en se formant à l'outil et en le maîtrisant suffisamment à l'avance pour garantir le bon déroulement des scrutins.

Cependant la Municipalité a informé le Bureau que le budget 2025 ne permettait pas cet achat sans engendrer un dépassement budgétaire.

C'est pourquoi le Conseil est invité à se prononcer ce soir sur ce point : soit il autorise un dépassement exceptionnel du budget 2025 pour procéder à l'acquisition de ce scanner, soit il décide de reporter cet achat à l'exercice 2026.

M. P-A. Maïkoff précise que les derniers achats qui ont été faits avaient été passés sur le budget du conseil communal. Une certaine somme aurait pu être mise sur l'administration cependant cet automne, avec la fin de Windows 10, six PC de l'administration devront être changés ce qui équivaut au montant qui était prévu dans le budget de cette année. Voilà pourquoi la Municipalité préfère que le conseil donne l'autorisation de dépenser cette somme.

M. Y. Vallotton ajoute qu'en octobre 2024 le Bureau et lui-même ont été invités par le Département des institutions, du territoire et du sport à une démonstration sur ces scanners. Il a été indiqué que ce scanner permettra de compter les voix en identifiant les crois sur les bulletins uniques. Il pourra être utilisé pour le dépouillement de toutes les votations ainsi que pour les élections selon le système majoritaire. **M. Y. Vallotton** pense qu'il serait bien d'acquérir ce scanner assez tôt, sachant qu'il y a une formation qui va avec, afin d'être au point pour les élections 2026. De plus il rappelle que voter concerne tous les citoyens de ce fait il ne pense pas qu'il soit opportun de charger financièrement le conseil communal. Selon lui cet achat doit aller à l'administration. Cette dépense ne lui semble pas excessive et il encourage l'Assemblée à accepter ce dépassement de budget.

M. P-A. Maïkoff rappelle que l'année prochaine avec MCH2, il sera difficile de faire des « rocales » entre les comptes.

Les membres du conseil **acceptent le dépassement exceptionnel de budget à la majorité (3 abstentions)**.

10. Elections statutaires

a. Election du président pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Mme C. Marclay, au nom du GCI, propose **M. Philippe Durnat** pour le poste de Président du Conseil communal.

Après un vote à bulletin secret, **M. Philippe Durnat** est élu avec 40 voix.

Le Président le félicite pour son élection.

b. Election du 1^{er} vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

M. D. Prêtre, pour le CSP, propose **M. Pascal Decorvet** pour le poste de 1^{er} vice-président.

Après un vote à bulletin secret, **M. Pascal Decorvet** est élu avec 41 voix.

Il est félicité pour ce résultat.

c. Election du 2^e vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

M. J-Ph. Mouron, pour le PLR, propose **M. Cyril Luyet** pour le poste de 2^{ème} vice-président.

Après un vote à bulletin secret, **M. Cyril Luyet** est élu avec 41 voix.

Il est félicité pour ce résultat.

Le Président, propose le vote à main levée pour la suite des élections statutaires, proposition acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

d. Election de deux scrutateurs pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

sont élus à la majorité (2 abstentions) :

M. B. Groves

(CSP)

M. R. Gilliéron

(PLR)

e. Election de deux scrutateurs suppléants pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

sont élus à la majorité (1 abstention) :

M. B. Marmy	(CSP)
M. J-Ph. Mouron	(PLR)

Le Bureau du Conseil communal 2025-2026 sera donc composé de :

M. Philippe Durgnat , président	(GCI)
M. Pascal Decorvet , 1 ^{er} vice-président	(CSP)
M. Cyril Luyet , 2 ^{ème} vice-président	(PLR)
M. Bernard Groves , scrutateur	(CSP)
M. Romain Gilliéron , scrutateur	(PLR)
M. Baptiste Marmy , scrutateur suppléant	(CSP)
M. Jean-Philippe Mouron , scrutateur suppléant	(PLR)

f. Commission de gestion pour l'exercice 2025 (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité :

M. Alain Chapuis	(PLR)
Mme Nicole Monnier	(PLR)
M. Philippe Mercier	(GCI)
M. Ladislav Hierholtz	(GCI)
Mme Catherine Cossy	(CSP)
M. Pascal Decorvet	(CSP)
M. Boris Dufey	(CSP)

g. Commission des finances pour 2025-2026 (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité :

Mme Francine Ducret	(PLR)
M. Jean-Marc Ducret	(PLR)
Mme Céline Chappuis	(GCI)
Mme Catherine Marclay	(GCI)
M. Fabien Althaus	(CSP)
Mme Nathalie Pellé	(CSP)
M. Daniel Prêtre	(CSP)

11. Communications des commissions permanentes et intercommunales

Mme C. Cagnard fait un bref retour du conseil intercommunal de l'ASR qui s'est tenu le 10 avril dernier. Le PV de cette séance est disponible sur le site de l'ASR. Les points principaux qui ont été abordés sont les suivants :

Il y a eu plusieurs assermentations en lien avec la modification des statuts qui a exclu les municipaux.

Elle revient sur l'une des interpellations en lien avec la prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du projet de vidéosurveillance à Vevey. Il a été demandé ce que l'ASR pourrait faire afin d'éviter la délocalisation du trafic de stupéfiants.

Il y a eu une présentation assez complète sur la situation de la Maison de la sécurité publique. Trois variantes sont étudiées sur plusieurs parcelles avec un choix qui semble se profiler vers une parcelle privée à Blonay-St-Légier.

Il y a également eu un large débat sur le préavis concernant la nouvelle infrastructure informatique pour un montant de plus d'un million qui a finalement été accepté.

Cette séance s'est terminée avec un discours de fin de mandat de **M. Frédéric Pilloud** directeur de l'ASR depuis huit ans qui sera remplacé par **M. Clément Leu**.

M. Y. Vallotton donne des nouvelles du SIGE et informe l'Assemblée que le directeur a également changé avec la nomination de **M. Laurent Minod**.

Lors de la dernière séance il y a également eu des débats concernant l'avancement du projet de la STEP. Une pétition a d'ailleurs été déposée par la section UDC de Villeneuve.

La sortie du SIGE a eu lieu au château d'Hauteville qui abrite aujourd'hui le campus suisse d'une université américaine.

12. Communications du Bureau du Conseil communal

Pour rappel, la prochaine séance au chalet Butticaz a été avancée au 5 septembre en raison de la fête des vendanges qui aura lieu les 12 et 13 septembre prochains.

La course du conseil communal aura lieu le jeudi 2 octobre 2025. La sortie au Grand conseil ayant déjà fait un trou au budget, **le Président** (qui ne sera officiellement plus président à ce moment-là) proposera un programme un peu allégé. Le programme détaillé avec le formulaire d'inscription sera prochainement envoyé aux conseillers.

Le délai pour venir retirer le vin des conseillers est fixé, comme en 2024, à la date de fermeture des bureaux de la maison de commune avant Noël. Les bouteilles qui n'auront pas été réclamées iront au Conseil communal.

Malgré le fait qu'aucune réponse n'a été reçue à notre proposition aux jeunes citoyens de venir participer à un dépouillement, le Bureau ne souhaite pas les contraindre à venir faire cette expérience.

Un nouveau courrier sera joint à l'invitation de la Municipalité pour la réception des jeunes citoyens qui se déroule habituellement en juin. Le Bureau pense que l'impact sur ces jeunes pourrait être plus marqué. Une invitation à participer à un dépouillement sera également faite aux citoyens (jeunes et moins jeunes) à travers le Chardonneret.

Le Bureau (pour donner suite à l'intervention d'un conseiller lors d'un précédent conseil) souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de prévoir des endroits précis ou définis pour les affichages en vue des élections communales et ceci en concertation avec les présidents des trois partis. A savoir qu'une séance a déjà eu lieu avec **Mme la syndique** et un représentant de chaque parti à ce sujet.

Le Président laisse la parole à **M. P. Decorvet** concernant la révision des indemnités des membres du Conseil communal en prévision de la nouvelle législature.

M. P. Decorvet donne lecture d'un appel à candidature pour la constitution d'une commission ad hoc qui sera chargée d'étudier la révision des indemnités des conseillers communaux. (voir annexe)

Se sont proposés pour cette commission ad hoc :

Mme C. Cossy
M. R. Havelka
Mme C. Neyroud
M. J-D. Pelot
M. H. Wernli

Au vu du projet d'augmentation du budget, **M. P-A. Maïkoff** demande à recevoir les chiffres avant fin septembre 2025.

13. Communications de la Municipalité

Mme E. Neyroud demande s'il y a des questions à la réponse au postulat déposé par **Mme C. Neyroud** « Demande à la Municipalité d'avoir une réflexion quant à la construction d'une piscine couverte à Chardonne dans le projet de « La Championne » avec une demande de financement par la CIEHL ».

Il n'y en a pas. (voir réponse au postulat en annexe)

Mme E. Neyroud revient sur le PACom qui a été mis à l'enquête du 8 mars au 7 avril 2025. Il y a eu 45 oppositions. Du 15 mai au 19 juin 2025 des séances de conciliation avec les opposants ont été organisées

tel que prévu par la loi. Il y a déjà eu 34 séances avec ces opposants. Il y aura vraisemblablement une mise à l'enquête complémentaire pour des modifications de ce PACom. Seules les modifications seront mises à l'enquêtes. Les conseillers communaux seront tenus au courant via la commission municipale.

Elle revient également sur les problèmes de circulation qu'il y a eu ces derniers jours principalement au chemin de Panessière lequel est actuellement fermé à la circulation des voitures et des piétons pour des raisons de sécurité liées à un chantier. Cette fermeture est prévue jusqu'à fin juillet ce qui correspond au terrassement. La signalisation a été améliorée ces derniers jours en rajoutant des panneaux et le chemin des Fornels a été ouvert à la circulation dans le but de fluidifier le trafic.

M. P-Y. Tribolet revient sur le PACom et demande s'il y a eu des changements d'affectation. Il demande également si l'attribution sera soumise au vote ou s'il y aura une information générale sur la finalité du PACom ?

Mme E. Neyroud répond qu'à ce jour il n'y a pas de décision prise par la Municipalité du fait qu'elle vient de finir les séances de conciliation avec les opposants. Elle ne peut pas encore dire quelles seront les modifications mais ces modifications seront mises à l'enquête publique. La Municipalité informera le Conseil de ces modifications comme cela avait été fait lors de la première mise à l'enquête. Ce ne sera pas voté. Il s'agira d'une séance d'information pour le conseil communal. Le conseil communal devra se prononcer mais à la fin de la mise à l'enquête complémentaire. A ce moment-là la Municipalité viendra avec un préavis avec les oppositions et la proposition de levée d'oppositions que le conseil communal devra voter.

M. J-Ph. Mouron revient sur la participation des jeunes citoyens à l'invitation faite par la Municipalité. En effet, cette dernière est tombée sur la période d'examens au gymnase. Il propose à la Municipalité d'en tenir compte à l'avenir.

M. J-Ph. Mouron souhaite également rebondir concernant les chantiers et la circulation. Il constate qu'il y a beaucoup de problèmes de circulation dus aux constructions dans la commune. De plus certains habitants de rues où il est difficile de croiser ont mis des pots de fleurs devant chez eux excluant la possibilité d'utiliser leur parcelle comme place d'évitement. Il demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer des places d'évitement dans ces rues qui deviennent stratégiques entre Chardonne et le Mt-Pèlerin afin que les conducteurs n'utilisent pas les entrées privées à cette fin. Serait-il possible d'envisager une éventuelle expropriation de manière à garantir ces places d'évitement dans le futur ?

Mme C. Cagnard ajoute que des propriétaires ont mis des pots de fleurs ou autres afin de protéger leurs façades cependant cela condamne effectivement la possibilité de croiser. Au-delà du fait que le chantier nécessite, pour le terrassement, une fermeture de route, elle trouve dommage que la signalisation mise en place ait été insuffisante ce qui, à certaines heures, a créé de grosses difficultés de circulation. Elle propose d'utiliser le chemin des Fornels de manière à faire une déviation. Malgré tout cela, elle pense qu'il faudrait peut-être envisager de mettre des routes en sens unique avec uniquement un accès autorisé aux riverains.

M. Y. Genton admet qu'avec le chantier, la circulation à Chardonne est compliquée. La Municipalité a décidé d'ouvrir le chemin des Fornels. L'évolution de la situation va être suivie de près et si d'autres mesures doivent être prises, ce sera fait.

Mme C. Cagnard ajoute que le chemin des Roches et le chemin de la Pérose ont été fermés en même temps. Au niveau de la signalétique elle a constaté que les panneaux étaient petits. Elle aurait aimé voir des panneaux de déviations qui auraient évités les embouteillages au milieu du village.

M. Y. Genton prend note par rapport à la signalisation. Pour ce qui est de la fermeture simultanée du chemin des Roches et de la Pérose, il s'agit d'un concours de circonstances. En effet, il y a eu une fuite de gaz au chemin des Roches et les travaux qui se sont prolongés pour des faits qui étaient inconnus au chemin de la Pérose.

Mme N. Pellé a remarqué que le chemin des Fornels n'est actuellement plus interdit à la circulation cependant il n'y a pas non plus de panneau « déviation ». Il y a juste un sac poubelle sur le tableau d'interdiction de circuler.

M. Y. Genton répond que du moment qu'il n'y a pas d'interdiction, c'est autorisé. Cependant il va regarder cela et tenter d'améliorer la signalisation.

M. Y. Genton annonce, comme cela a déjà été dit plus tôt, que **M. Frédéric Pilloud** directeur de l'ASR a quitté son poste et sera remplacé par **M. Clément Leu** qui est, jusqu'au 1^{er} septembre, à la police régionale de Morges.

M. Y. Genton annonce également que le poste de police de Vevey remis à neuf.

M. Y. Genton donne lecture de la réponse de la Municipalité au postulat déposé par **M. P. Decorvet**. « Améliorer la sécurité et la mobilité au chemin des Roches ». (voir réponse au postulat en annexe)

M. P. Decorvet remercie pour la réponse à son postulat. Il se réjouit qu'un bureau spécialisé ait été mandaté pour une étude complète et espère qu'elle débouchera sur des solutions concrètes et des actions rapides. Il espère qu'un accident grave ne viendra pas confirmer l'urgence de la situation. Il souhaite toutefois partager sa frustration. En effet, il emprunte cette route quotidiennement et l'an dernier il a lui-même été victime d'un accident à cause d'un bus. L'absence, à ce stade, de mesures concrètes lui laisse le sentiment qu'on se contente de réponses formelles. Il a deux questions. Quand la chaussée sous le château sera-t-elle enfin réparée ? Et pourquoi le point deux de son postulat qui concernait la pose d'un marquage axial sur le tronçon étroit n'apparaît pas dans la réponse ? Cette mesure peu coûteuse aurait pu être mise en place immédiatement, sans attendre une étude.

M. Y. Genton répond qu'à sa connaissance la largeur de la route ne le permet pas.

M. P. Decorvet rétorque qu'il y a des marquages spécifiques pour les routes étroites de moins de 5,2 mètres.

Pour ce qui est du carrefour à la promenade du château, **M. Y. Genton** répond que c'est prévu dans le cadre de la réfection des routes en deuxième partie de l'année.

M. G. Calvin revient sur le prêt accordé à la Maison du Pèlerin pour la création d'une crèche. Cette dernière va ouvrir comme prévu à la rentrée scolaire. Il s'agit d'une crèche de 44 places. Le groupe nurserie est plein, il manque quatre enfants pour les trotteurs et quatre aussi pour les moyens. Au niveau du personnel, toute l'équipe a été engagée. Il manque juste un 60%. Tout s'est passé comme prévu dans les plans. Il rappelle que c'est un prêt à 1% sur vingt ans.

M. G. Calvin est applaudi par l'Assemblée.

M. P-A. Maïkoff revient sur la demande qui avait été faite auprès de la déchetterie de Puidoux. Malheureusement un avis négatif a été reçu.

Mme A. Reymond revient sur la proposition concernant l'affichage politique. La Municipalité a décidé de maintenir le système actuel. Elle a fait le choix de faire confiance aux partis pour adopter un comportement respectueux tant sur le plan visuel qu'environnemental.

Mme A. Reymond annonce que dans le projet de la Grande salle nous en sommes à l'étape avant le permis de construire. Nous attendons un retour de la CAMAC.

Mme A. Reymond annonce encore que le terrain de foot est à nouveau opérationnel.

14. Propositions individuelles

M. C. Luyet a récemment loué le chalet Buttica et remercie la Municipalité qui a changé la cuisine il y a peu malheureusement le système électrique ne suit pas. En effet, au cours du nettoyage de la machine à laver tous les plombs ont sauté. Il serait opportun d'avoir des panneaux solaires qui suivent afin d'éviter de devoir amener une génératrice comme c'est le cas lorsque l'on ajoute un frigo pour certains événements communaux. Il souhaite un système électrique qui soit en adéquation avec les équipements qui ont été installés.

Mme A. Reymond prend note.

Mme C. Neyroud remercie la Municipalité pour la réponse à son postulat bien que certains points la laissent un peu dans la réflexion. Elle souhaite que la Municipalité, dans le cadre de l'étude de faisabilité de la Championne, prenne l'avis de la population par rapport à des intérêts pour certaines activités. Elle aimerait qu'il y ait une discussion, une demande d'avis, un sondage de la population.

Mme E. Neyroud répond que la Municipalité va organiser des démarches participatives et inviter la population pour étoffer le programme du concours d'architecture pour la Championne.

M. Y. Vallotton revient sur la question de la signalétique et propose que la commune passe un petit peu de temps sur Google notamment afin de mettre en évidence certains points d'intérêt à Chardonne tels que la place Cendrillon ou le chalet Butticaz dans un but touristique.

M. Y. Genton prend note.

M. P-Y. Tribolet demande si la Municipalité a planifié le coup de peinture sur la maison des pompiers.

Mme A. Reymond répond que la porte a déjà été refaite. Le reste suivra.

M. P-Y. Tribolet aimerait connaître le délai.

Mme A. Reymond répond que ce sera fait dans un délai raisonnable.

Mme N. Monnier aimerait faire une remarque par rapport aux transports publics. Elle a remarqué que lorsque l'on arrive en bas du funiculaire à Vevey, le bus part systématiquement au moment où les passagers du funiculaire arrivent. Les chauffeurs de bus expliquent qu'il n'y a pas de connexion avec le funiculaire et qu'ils ont l'instruction de ne pas attendre. Elle demande si quelque chose peut être fait pour améliorer ça.

M. P-A. Maïkoff répond qu'il s'agit de deux entités séparées (VMCV et MOB). Il va essayer d'intervenir pour voir si quelque chose peut être fait.

M. C. Luyet voudrait émettre une remarque par rapport au système de réservation des locaux communaux qu'il a récemment expérimenté par deux fois. En effet, il ne trouve pas logique de devoir verser une caution en personne et en cash à l'administration communale. Il trouve surprenant de devoir travailler uniquement avec du cash.

D'autre part, il a trouvé compliqué d'avoir des horaires d'état des lieux imposés sans aucune flexibilité. Si les heures doivent être imposées, il aimerait que ce soit clairement indiqué au moment de la réservation.

Mme A. Reymond prend note.

M. Ph. Durnat prend la parole et félicite **le Président** sortant pour son travail durant cette année législative (voir discours en annexe).

La parole n'étant plus demandée, et s'agissant de son dernier Conseil communal en tant que Président, **M. M. Payot** fait un discours (voir annexe) et clôt la séance à 21h55.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président

La Secrétaire





Marc Payot **Valérie Schnyder**

- Annexes :
- lettre de démission de Mme Rita Maria Dos Santos Cabral
 - amendement au préavis N° 15/2024-2025
 - appel à candidature pour la constitution d'une commission ad hoc qui sera chargée d'étudier la révision des indemnités des conseillers communaux
 - réponse au postulat déposé par Mme C. Neyroud
 - réponse au postulat déposé par M. P. Decorvet
 - discours de M. Ph. Durnat pour le Président sortant
 - discours du Président

Rita Maria Dos Santos Cabral
Chemin des Bosquets de Paudille 25
1803 Chardonne

Chardonne, le 19 mars 2025

021/634.75.25
079/594.85.97

Commune de Chardonne
Secrétariat du Conseil communal
Madame Valérie Schnyder
Rue du Village 19
1803 Chardonne

Démission de ma fonction de conseillère communale

Madame,

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de l'effectif du Conseil communal de Chardonne, et ceci avec effet immédiat.

Des exigences et sollicitations professionnelles toujours plus élevées me conduisent malheureusement à devoir quitter mes fonctions politiques de conseillère communale.

Ce mandat politique m'a énormément apporté et enrichi. Les échanges et les rencontres au travers des séances, des assemblées, des commissions ont été à la fois valorisants et gratifiants. Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour ces partages.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous remercie de votre compréhension.

Veillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Rita Maria Dos Santos Cabral

Dos Santos Cabral, Rita Maria

AMENDEMENT AU PREAVIS NO 15/2024-2025

Cet amendement modifie le montant du crédit demandé.

Les conclusions du préavis sont modifiées comme suit :

Le Conseil communal de Chardonne

Vu le préavis 15/2024-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.—pour l'installation d'un couvert à l'Espace Cendrillon,

Où le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

Où le rapport de la commission des finances,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à installer un couvert à l'Espace Cendrillon
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 300'000.—
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 300'000.—aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de l'objet.

Chardonne, le 24 juin 2025

Signatures



Anne Duret



Cyril Guynet



Nicole Monnier



Françoise Duret



Delphine Karel

Appel à candidatures pour le Groupe de travail « Révision des indemnités »

Chères et chers collègues du Conseil communal,

Nous avons besoin de vous !

Afin d'assurer l'équité, la transparence et la valorisation juste de notre engagement au sein du Conseil communal de Chardonne, le bureau du conseil souhaite mettre en place une commission ad hoc pour étudier la révision de nos indemnités.

Ce mandat, prévu entre juin 2025 et septembre 2026, consiste à analyser, comparer, consulter et finalement proposer une solution équilibrée et argumentée pour septembre 2026.

Objectif du groupe de travail

Le but principal est d'actualiser et de moderniser nos indemnités en tenant compte des pratiques actuelles observées dans les Conseils communaux voisins.

Une première analyse révèle des pratiques variées, incluant des salaires, des avantages en nature (sorties, repas, vins), des systèmes mixtes ou des choix individuels.

Des montants spécifiques sont également attribués aux fonctions particulières (Président du Conseil, secrétaire du conseil, rapporteurs de commission, etc.).

Parmi les nouvelles pratiques modernes figurent également les indemnités pour frais de garde destinées aux élus-parents, ainsi que des défraiements kilométriques pour les séances intercommunales.

Souhait du Bureau du Conseil

Notre analyse montre clairement que notre modèle actuel - basé sur le bénévolat avec des compensations symboliques ou des défraiements modestes - ne correspond plus entièrement aux attentes et aux réalités modernes.

Le Bureau du Conseil communal souhaite donc lancer dès maintenant une réflexion approfondie sur une révision substantielle de nos indemnités. Envisageons aussi l'introduction d'avantages modernes, comme le remboursement des frais de garde d'enfants, pour favoriser une participation active et équitable en préparation des élections générales de 2026.

Nous cherchons 5 à 7 membres motivés, intéressés par une réflexion de fond et prêts à contribuer activement à ce groupe de travail.

Rejoindre cette commission, c'est participer concrètement à l'amélioration de notre fonctionnement, alors, si vous souhaitez faire entendre votre voix, participer à des échanges constructifs et laisser une empreinte positive, n'hésitez pas à vous annoncer maintenant ou auprès du Bureau du Conseil.

Merci



Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Chardonne, le 12 mai 2025
10.03/LH/lp

Au Conseil communal

Réponse au postulat déposé par Mme Carine Neyroud

« Demande à la Municipalité d'avoir une réflexion quant à la construction d'une piscine couverte à Chardonne dans le projet de « La Championne » avec une demande de financement par la CIEHL »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous prie de trouver, ci-dessous, sa réponse au postulat cité en titre, adoptée en séance de Municipalité du 12 mai 2025 :

Tout d'abord, la Municipalité tient à préciser que cette demande a été déposée à Chardonne ainsi qu'à Jongny (pour la construction d'une piscine couverte à Jongny). En revanche, aucune demande n'a été déposée dans les communes de Corsier-sur-Vevay et Corseaux.

Etudier l'opportunité de construire une piscine couverte dans le projet de « La Championne »

La Municipalité a intégré cette demande dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet de construction de locaux scolaires sur la parcelle dite « La Championne ». Il en ressort que la volumétrie du bâtiment dédié serait semblable à celle d'un bâtiment accueillant une salle de gymnastique.

En ce qui concerne l'implantation de ces bâtiments, et au vu du volume nécessaire pour accueillir le reste du programme prévu, la parcelle ne pourrait supporter qu'un seul des deux bâtiments. Ainsi, la Municipalité ne juge pas opportun de construire une piscine couverte en lieu et place d'une nouvelle salle de gymnastique.

Evaluer la pertinence de construire une piscine couverte + évaluer la pertinence de ce projet pour les écoles

De son côté, l'Association Intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC) a abordé cette question lors d'une réunion entre le Comité de direction et les écoles et il ressort que la construction d'une piscine à Chardonne n'est pas adaptée au cycle 3 car cela nécessiterait de prévoir des transports, ce qui n'est pas pratique au niveau des lignes de bus officielles. Ainsi, elle serait plus favorable à la construction d'une salle de gymnastique qui s'avérerait plus utile pour les écoles. Cet avis est partagé par les représentants des autres Communes du Cercle.

./.

Soumettre ce projet au soutien de la CIEHL afin d'évaluer l'intérêt régional et aux trois autres Communes du Cercle scolaire

Sur demande du Fonds sportif (par le biais du Service des affaires intercommunales de la Riviera), les communes du district de la Riviera ont été invitées à établir, en début d'année 2025, un état des lieux des installations sportives existantes. En parallèle, la Conférence des syndicats a relevé la nécessité de plusieurs équipements et infrastructures d'importance régionale, l'absence de vision d'ensemble et de stratégie territoriale les concernant et la pertinence de développer dite vision d'ensemble.

A ce titre, les Municipalités ont été consultées afin de s'accorder sur ce qu'elles reconnaissent comme étant des infrastructures et équipement d'utilité publique et d'importance régionale. Dans le cadre de cette consultation, la rénovation/extension de la piscine de Vevey-Corseaux plage a été mise en avant et les Communes ont décidé de privilégier cette rénovation plutôt que d'investir pour une telle infrastructure au niveau du Cercle.

Dès lors, au vu de ce qui précède, la Municipalité n'a donc pas approché la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL) pour un soutien de leur part, en raison de la volonté des Communes du Cercle.

En conclusion, la Municipalité remercie le Conseil communal de prendre note de ces différentes informations et de sa décision, partant ainsi de l'idée qu'elle a répondu au postulat déposé par Mme Carine Neyroud.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  A. Raymond		La Secrétaire  L. Hondzo
--	---	--



Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2017

Chardonne, le 2 juin 2025
10.03/BTI

Au Conseil communal

Réponse au postulat déposé par M. Pascal Decorvet « Améliorer la sécurité et la mobilité au chemin des Roches »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous prie de trouver, ci-dessous, sa réponse au postulat cité en titre, adoptée en séance de Municipalité du 2 juin 2025 :

La Municipalité est consciente que le chemin des Roches est étroit d'où sa limitation de vitesse à 40 km/h, la mise en place de chicanes ponctuelles et la restriction de circulation aux véhicules de plus de 10 mètres de longueur.

En ce qui concerne la circulation des camions, la restriction de longueur soulage le tronçon aval depuis le chemin de la Baume jusqu'à la Promenade du Château car les largeurs et géométries de la chaussée sous le château ne permettent que très difficilement leurs passages. Concernant la partie supérieure (Baume-Baumaroche), il s'agit du seul itinéraire pour les gros véhicules devant rejoindre les différents chantiers effectués ces dernières années, en cours ou à venir, aux chemins de la Baume, des Essertoux, des Fornels, etc.

La Municipalité ne peut pas interdire des nouvelles constructions ou des grosses rénovations des bâtiments existants qui respectent les règlements en vigueur. Cependant, en collaboration avec le Bureau technique intercommunal, secteurs de la police des constructions et des travaux, elle peut inscrire des conditions dans les permis de construire. A ce jour, il n'est pas possible d'interdire la circulation des camions mais des itinéraires sont généralement imposés aux constructeurs pour limiter l'impact sur les riverains et/ou la circulation générale.

Pour les bus de remplacement du funiculaire, les véhicules de 10.60 m de longueur sont les plus courts disponibles chez VMCV. Les mini-bus sont dédiés et dimensionnés uniquement pour le transport d'enfants, ils ne sont donc pas adaptés au transport d'adultes. Le nombre de remplacements annuels étant très faible, il n'est pas envisagé d'interdire leur circulation à ce jour ou d'imposer des véhicules spéciaux plus petits.

./.

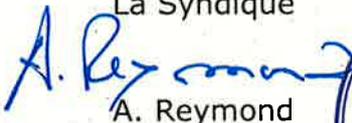
Concernant la détérioration des infrastructures, le chemin des Roches a été dimensionné pour supporter tout type de trafic, y compris les véhicules lourds (mais à faible fréquence de passage). La Municipalité a constaté que la couche de roulement dans le virage sous le Château était ornierée mais que son état ne s'était pas aggravé depuis 3 ans. Lors d'une séance de constatation de ces déformations avec une entreprise spécialisée, la Municipalité en a déduit qu'à cet endroit, le problème se trouvait sûrement à la liaison entre la couche de roulement et la couche de base en enrobé bitumineux. Une remise en état était prévue mais a dû être décalée pour conserver les différents accès aux riverains à cause d'autres chantiers privés ou publics sur la rue Jacques Chardonne ou sur chemin de Panessièrè.

Le réseau routier communal étant composé de chemins étroits, principalement dans le centre bâti, et constatant à plusieurs reprises des soucis de croisements, voire d'accidents, avec des gros véhicules, la Municipalité a mandaté un bureau spécialisé en gestion de trafic pour effectuer un diagnostic général de la circulation sur la commune de Chardonne, dont le chemin des Roches. Les différentes thématiques (sécurité, piétons, cyclistes, croisements, vitesses, ramassage des déchets,...), interventions de riverains, de conseillers communaux, y compris le présent postulat, ont été transmis à ce mandataire afin que des propositions ou pistes d'améliorations puissent être proposées.

Dès la finalisation de cette étude (1^{er} semestre 2025), la Municipalité aura une vue d'ensemble de la situation actuelle et analysera les propositions d'améliorations.

En conclusion, la Municipalité remercie le Conseil communal de prendre note de ces différentes informations, partant ainsi de l'idée qu'elle a répondu au postulat déposé par M. Pascal Decorvet.

Au nom de la Municipalité

La Syndique		La Secrétaire
 A. Reymond		 L. Hondzo

Remerciements à Marc Payot Président du Conseil communal 2024-2025

Monsieur le Président, cher Marc,

Bien que tout était clair dans ma tête, j'ai été frappé du syndrome de la page blanche au moment de rédiger mon propos. Difficile exercice que de résumer ta brillante année de présidence.

Comme les grands leaders tu sais joindre la parole aux actes et inversement. Intelligence, assurance, modestie et bienveillance sont autant de qualificatifs qui te définissent dans tes actions.

Tu as su mener ta barque telle une main de fer dans un gant de velours avec efficacité, humilité et gentillesse, tact et diplomatie. Tu possèdes une grande qualité d'écoute et sais demander et entendre l'avis des autres si tu doutes.

Tant dans le cadre du bureau que lors des séances du Conseil, tu as su partager avec tes interlocuteurs, nous donnant ainsi l'impression d'exister, et de nous exprimer librement, c'est très valorisant.

De grande taille et doté d'une large carrure, personne ne s'est étonné que la salle du Conseil et le chalet Butticaaz ne soient un peu exigus pour toi. Dès lors c'est avec un immense plaisir que nous nous sommes laissés guider le 25 février dernier dans l'hémicycle du Conseil d'Etat vaudois, pour te voir siéger du haut du perchoir. Est-ce prémonitoire, l'avenir nous le dira. De cette soirée avec la copieuse agape qui suivait nous gardons tous un excellent souvenir et t'en remercions.

J'espère par ce qui précède me faire le porte-parole de tout le Conseil communal et de l'ensemble des personnes présentes ici ce soir.

Dès lors, tous nous t'adressons nos sincères félicitations et remerciements pour cette année de présidence qui s'achève.

Nous ne te souhaitons que le meilleur pour ton avenir, tant dans ta vie privée, que politique et professionnelle.

Bon vent Monsieur le Président, bon vent Marc.

Chardonne, juin 2025

Philippe Durnat

Discours de fin de mandat – Président du Conseil communal de Chardonne

Mesdames, Messieurs, chers collègues et ami(e)s

L'heure est venue pour moi de passer le flambeau. Après cette année à la présidence du Conseil communal, je quitte cette fonction... un peu ému, beaucoup grandi... et toujours très fier d'être Chardonneret.

Je tiens d'abord à remercier **Valérie Schnyder**, notre secrétaire. Disons-le franchement : sans elle, le bureau – et moi le premier – n'aurait pas été bien loin. Merci pour ton travail exemplaire, ta patience, ton sourire, ta bonne humeur... et ta diplomatie à toute épreuve.

Un immense merci aussi à **mon équipe du bureau** — que dis-je, **mon équipe de rêve du bureau** ! Philippe Durgnat, Pascal Decorvet, Pierre-Yves Tribolet, Bernard Groves, Philippe Verdan et Fabian Althaus. Une vraie dream team, avec qui j'ai eu un plaisir sincère à travailler.

Je veux également saluer **l'ensemble du Conseil communal**. C'est une véritable richesse que de pouvoir débattre, échanger et parfois même ne pas être d'accord — mais toujours dans le respect, avec l'objectif commun d'agir pour le bien de notre commune bien si chère à notre cœur.

Les sensibilités politiques peuvent être différentes, les avis parfois opposés, mais ce que j'ai ressenti à chaque séance, c'est un réel engagement collectif pour Chardonne, une volonté sincère de faire avancer les choses, chacun avec ses convictions, mais toujours dans un esprit constructif et bienveillant.

Donc merci à vous tous ! A vous voir œuvré vous m'avez fait grandir et rendu très fier de faire partie de ce conseil communal.

Pour finir ce que je retiendrai de cette année en tant que président c'est : **la convivialité, l'écoute, les débats parfois animés mais toujours respectueux, la bonne humeur aussi — et cet esprit de camaraderie qui fait du Conseil communal bien plus qu'un organe politique. C'est une grande famille**, unie par l'amour de notre village... et parfois aussi par quelques bons verres partagés après les séances !

Je quitte cette présidence avec beaucoup de gratitude, des souvenirs plein la tête, et le sentiment d'avoir servi, à mon échelle, **une commune que j'aime profondément**.

VOUS ETES LES MEILLEURS !!!

Merci à toutes et à tous. Et vive Chardonne !